

Association pour la création du parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées
Hôtel communautaire
15, avenue du Comminges
31260 MANE

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 26 MARS 2019

Etaient présents pour les collèges des communes et des communautés de communes :

Jean-Luc Soudais, Serge PICOT, Jean-Yves ARNE, Bernard Dumail, Philippe Bussière, André ESPARBES, Philippe Pradère, Marcel Cau, Louis Barès, Claude Abadie, Jean-Michel Losego, Yoan Rumeau, Louis Ferré, Raymond Joube, Thierry GONZALEZ, Jean-Bernard Castex, Alain Boubée, Henri Jamme, Alain Passament, Joëlle FORTASSIN, Alain Ladevèze, Gilles Favarel, Philippe Vigne, Martine Canal, Alain Côme, Jean-Paul Denard, Alain Dorre, Francine Illaregui, Corinne Ortet, Justine Coignard, Joël Aviragnet, Maurice SEILHAN, Robert Martin, Jean-Charles Rosello, Jeanine Rey, Jeanine Montes, Danielle Panatier-Cases, Patrick Saulneron, Nathalie Augustin Rouch, Didier Trey, François Moura, Dominique Ponticaccia, Claire Vouigny, Jean-Claude Lafforgue, Michel Rey, Frédéric Lavail, Michel Auberdiaç, Jean Baqué, Daniel Sarraute, Henri Goizet, Alain Pallas, Jean-Luc Lasserre, Jean-Paul Salvatico, Ginette BARTHIE FORTASSIN, Charles Hormière, Jean-Claude Dougnac, Bertrand Lacarrère, Jean Sicard, Marie-Christine Llorens, Sylvia Belair, Camille Sors, Maryse Mourlan, Henri Rouaix, Alain Castel, Claudette Maylin, Jean-Claude Bordes, Laure Lagacherie, Danielle Ader, André Duran, Régis Farré, Chantal Millet, Raoul Raspeau, Raymond Nomdedeu, Thierry Fort, Julien Lacroix, Olivier Tortorici, Robert Foraste, Jean-Claude Fazilleau, Colette Abadie, Brigitte Segard, Alain Porte, Jean-Louis Plé.

Dont présents au nom du collège des communautés de communes :

Alain CASTEL, Alain LADEVEZE, Denis MARTIN, Jean-Louis REDONNET, Farida BOUKEBOUCHE, Nathalie AUGUSTIN-ROUCH, Rémi BARBARESCO, Anne BERGAMELLI, Marie-Christine LLORENS, Corinne ORTET, Michel AUBERDIAC, Sylvia BELLAIR, Jean-Bernard CASTEX, René MARROT, Christian REME, Henri ROUAIX.

Etaient présents pour le collège de la région Occitanie :

Carole DELGA, François ARCANGELI, John PALACIN, Pascale PERALDI.

Etaient présents pour le collège des conseils départementaux : Georges MERIC, Patrice RIVAL, Laurent LAGES.

Etaient présents sans voix délibérative : Laure Vigneaux, Jean-Pierre Duprat.

Le mardi 26 mars 2019, les fondateurs de Association pour la création du parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées se sont réunis en assemblée générale constitutive au parc des expositions Comminges-Pyrénées – 31800 Villeneuve-de-Rivière.

Les personnes présentes ont toutes signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale désigne François Arcangeli en qualité de président de séance et Jean-Bernard Castex en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de dossier d'opportunité de l'association
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- élection des premiers membres du conseil ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion et demande aux membres présents de s'exprimer.

En l'absence de questions et de commentaires, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération

L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération

chaque collègue élit en son sein en qualité de premiers membres du bureau :

| MEMBRES (21) | TITULAIRE |
|-----------------------------------|--------------------|
| REGION (2) | |
| OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE | Carole DELGA |
| OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE | François ARCANGELI |

| | |
|--------------------------|---------------|
| DEPARTEMENTS (2) | |
| HAUTE-GARONNE | Patrice RIVAL |
| HAUTES-PYRENEES | Laurent LAGES |

| | |
|------------------------------|-------------------------|
| EPCI (7) | |
| Pyrénées Haut-Garonnaises | Alain Castel |
| Pyrénées Haut-Garonnaises | Alain Ladeveze |
| Cagire Garonne Salat | Marie-Christine Llorens |
| Cagire Garonne Salat | Corinne Ortet |
| Cœur et Coteaux du Comminges | Jean-Bernard Castex |
| Nestes Barousse | René Marrot |
| Cœur de Garonne | Henri Rouaix |

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| COMMUNES et Villes Porte (10) | |
| Antichan-de-Frontignes | Bernard DUMAIL |
| Belbèze-en-Comminges | Raymond JOUBE |

| | |
|----------------------------|------------------|
| Saint-Lary Bougean | Regis FARRE |
| Sarp | Robert FORASTE |
| Alan | Jean-Luc SOUDAIS |
| Aventignan | Yoan RUMEAU |
| Marignac-Laspeyres | Joelle KSENOWINS |
| Montmaurin | Sylvia BELLAIR |
| Bagnères-de-Luchon | Louis FERRE |
| Labarthe-de-Rivière | Claire VOUGNY |

Conformément aux statuts, cette élection est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les membres du bureau ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

3^{ème} délibération

Parmi les membres du bureau, l'assemblée générale constitutive élit aux fonctions suivantes :

- **Présidente** : Carole Delga, de nationalité française, résidant : 31220 Martres-Tolosane, fonctionnaire territoriale
- **1^{er} vice-président** : François Arcangeli, de nationalité française, résidant à Arbas – lieu-dit Couartet, architecte

Conformément aux statuts, cette élection est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les membres du bureau ainsi élus acceptent leurs fonctions.

4^{ème} délibération

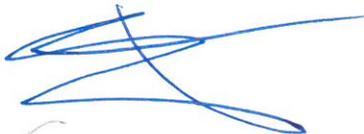
En raison de la présence de deux représentants de la région Occitanie-Méditerranée aux fonctions de Président et de premier vice-président, il est voté à l'unanimité d'ouvrir le poste de vice-président aux membres du bureau intéressés.

Cinquième délibération

Les membres de l'assemblée donnent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire du présent procès verbal (avec les statuts en annexe) pour accomplir les formalités de création de l'association.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 Heures.

Signature de la Présidente de l'association
Carole Delga



Signature du président de séance
François Arcangeli

